

Décrets envoyés aux autorités constituées par l'agence des lois, en annexe de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décrets envoyés aux autorités constituées par l'agence des lois, en annexe de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 258;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13905_t1_0258_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

droyé la faction des fédéralistes, après avoir déjoué la faction plus pressante encore des despotes coalisés qui avaient porté leur poison corrompteur jusqu'au sein même de la Convention nationale, il ne vous manquait plus pour assurer le triomphe de la République que d'éclairer le peuple sur les attentats de cette faction perfide qui, bien convaincue que la valeur des républicains triompherait des attentats des despotes, voulait détruire la liberté en corrompant la morale publique.

Que les athées, que les immoraux, restes impurs de la monarchie, soient vomis du sol d'une république qui, sous les auspices de l'Être Suprême, deviendra l'asile de toutes les vertus.

Le législateur de Sparte voulant fonder la république sur les bases de la vertu, feint d'avoir un secret commerce avec la divinité

pour, comme le dit l'immortel Rousseau, préparer le peuple à porter docilement le joug de la félicité publique.

Mais vous n'en imposez pas à un peuple éclairé, vous répandez pour le bonheur des hommes des idées grandes, vraies et consolantes; aussi propres à mouler le cœur des français sur les bases de la morale qu'à élever leur esprit au sein d'une divinité protectrice qui veille sur les destinées de la République française, et les despotes autant effrayés de nos austères vertus que de nos armes, verront leurs trones s'écrouler par les efforts et les principes d'un sénat auguste qui provoque sous les auspices de l'Être Suprême, l'affranchissement du genre humain. S. et F. Vive la Montagne ».

LACROIX, ROUSSEL, MONTET, PHELIP, JUGE, REGNAUD, LASTREILLE, VERNIOLH.

PIÈCE ANNEXE

[Décrets envoyés aux autorités constituées par l'agence des lois; 14 prair. II] (1).

DATES ET NUMÉROS DES DÉCRETS	TITRES DES DÉCRETS	AUTORITÉS auxquelles L'ENVOI A ÉTÉ FAIT	OBSERVATIONS
	Il n'y a point eu de Décrets à adresser le 13 Prairial aux autorités constituées		
Floréal 21. 2357	Relatif au mode de procéder contre les personnes prévenues de vente ou achat de numéraire, de propos tendant à discréditer les assignats V ^a	à tous les Dép ^{ts}	
..... 22 2348	Relatif à la formation d'un livre de bienfaisance Nationale	aux représentans du peuple près les armées aux Com ^{tes} ord ^{eurs} en chef aux com ^{tes} ord ^{eurs} divis ^{tes} aux accusateurs militaires	
..... 23 2354	Relatif aux Rentes viagères dues par les émigrés	id	
..... 24 2359	Relatif aux secours accordés aux Parens des militaires partis un remplacement	id et à tous les Dép ^{ts}	
Prairial 4. 2364	Relatif à l'assassinat commis par Lamiral sur la personne de Collot-d'Herbois Représentans du peuple ..	id	Le rapport accompagne l'envoi au département
Prairial 7. 2366	Portant qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglois au Hanovrien	à tous les Départemens aux Représentans du Peuple aux com ^{tes} ord ^{eurs} en chef aux com ^{tes} ord ^{eurs} Divis ^{tes} aux accusateurs militaires	
	L'instruction pour les Marines	à tous les off ^{iers} civils et militaires de la marine	

(1) C 304, pl. 1130, p. 31, signé CHAUBE, GRANDVILLE.